

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD82

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 31

À l'alinéa 13, après la référence : « L. 522-3 », rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « les mots : « au dernier » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est une réécriture et vise à corriger une erreur matérielle.